



Succession décès de ma mère le notaire ne donne aucune explic1tio

Par **birgite58**, le **24/11/2014** à **17:58**

Voilà ma question et mon problème ma mère a été mise sous tutelle d état (udaf93) pendant la période où elle était sous tutelle et jusqu à son décès 27/11/2013 ma mère était propriétaire d une petite maison et lorsqu elle est tombée malade en 2006 j ai quittée mon appartement car je ne pouvais pas laisser ma mère seule ayant la maladie alzheimer pendant ces années udaf n a pas paye les prêts qu avait ma mère et à son décès on me réclame les crédits en totalité car les assurances ne fonctionne pas car les échéances non pas été régler ddu vivant de ma mère et lorsque je demande des explications au notaire j en ai pas on demande simplement de vendre la maison et de payer les dettes j ai 56 ans je suis handicapée a 80% mon mari est au chômage on va se retrouver à la rue parce que la tutelle n à pas fait son travail et le juge des tutelles n'a rien fait non plus je suis désespérée ma mère a travaillé toute sa vie pour me laisser cette maison je sais plus quoi faire sans compter tout les frais du notaire c est pas avec mes 690 uros de pension invalidité aidez moi s il vous plait